

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

=====  
Séance du 23 Juin 2021  
Convocation du 17 Juin 2021

Affiché le : 28 Juin 2021

=====  
**Délibération n°12**  
Révision générale des plans  
locaux d'urbanisme –  
Lancement de la  
concertation

=====  
**Nombre de Conseillers  
en exercice : 29**

=====  
Présents : 19  
Votants : 29  
Procurations : 10

=====  
Suffrages Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt et un le vingt-trois Juin à 19H30  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans le  
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire  
David HEIREMANS,*

Etaient Présents :

Monsieur le Maire, Monsieur Sébastien MEERPOEL, Madame Annie DELTOUR, Monsieur Hugues DELANNOY, Madame Lindsay POIX-BESSA, Madame Barbara CLOMBE-FRANZEN, Monsieur Emmanuel MARTIN, Madame Valérie HAUTEFEUILLE, Madame Flavie GUINET, Monsieur Alexis COTTENYE, Madame Sandrine DUFOUR, Monsieur Abdelazziz ATATRI, Madame Sylvie SCHMITT, Madame Laetitia ROUTIER, Madame Thérèse WALLEZ, Madame Nathalie MARESCAUX, Monsieur Régis TONETTI, Monsieur Stéphane RUMAS, Monsieur Fahim EL ALLOUCHI

Procurations :

Monsieur Jean-Dominique DELECOURT procuration à Monsieur Hugues DELANNOY, Monsieur Yvon CORNILLE procuration à Monsieur Yvon CORNILLE, Monsieur Sébastien DEFORCHE procuration à Monsieur Alexis COTTENYE, Madame Aurélie BAILLIU procuration à Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Benoît FERLA procuration à Monsieur Emmanuel MARTIN, Monsieur Guillaume DUPUIS procuration à Monsieur Sébastien MEERPOEL, Madame Pauline NOGUEIRA procuration à Madame Laetitia ROUTIER, Monsieur Antoine DELEPLANQUE procuration à Monsieur Régis TONETTI, Madame Maria-Fernanda POLLET-RAMOS procuration à Madame Flavie GUINET, Madame Marie-Anne CASTELAIN procuration à Madame Nathalie MARESCAUX.

Monsieur Alexis COTTENYE a été élu secrétaire

**Objet de la délibération :** Révision générale des plans locaux d'urbanisme – Lancement de la concertation

-----  
Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de Wervicq-Sud et l'invite à délibérer.

**I Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanismes révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 Mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes ouvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces

communes en grande partie situées dans l'aire d'alimentation des Captages du Sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La Mel est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUI. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.)

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le

projet de modification prévoit.

- Le renforcement de la protection de la qualité paysagère de la Montagne de Wervicq-Sud par l'extension du Secteur Paysagé Arboré (SPA)
- L'adaptation du zonage avec la réalité des sols et des enjeux environnementaux existants qui rendent le secteur inconstructible
- Correction de l'article 3.3 « Mixité sociale » de l'OAP n°69 Cousin-Gratry

## **II La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :**

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

## **III Avis du Conseil Municipal :**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Le Conseil Municipal se prononce.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

David HEIREMANS



